

■ Tristan MARÉCHAL

## Maisons de santé : c'est le médecin qui sera le pivot

Avec le règlement arbitral (voir page 11) qui vient conclure la négociation avortée de 2014 relative au financement des pôles et autres maisons de santé, c'est probablement une nouvelle façon de travailler qui se profile.

Et si certains en doutaient encore, la déclaration de MG-France à la publication de l'arbitrage vient mettre les points sur le i : « 1958 marque la naissance des CHU. 2004 celle du médecin traitant. 2015 sera celle des soins primaires en équipe pluri-professionnelle organisée autour du médecin généraliste traitant ».

Tout est dit. On comprend mieux les réticences du syndicat à manifester contre la loi de santé qui vient magnifier le travail en équipe de soins coordonnés au sein de maisons de santé qui seront donc pilotées par le médecin traitant. Pilotage d'autant plus efficace que ce sera sur la base de la seule clientèle du médecin que sera calculée la rémunération complémentaire de l'équipe de soins.

## Complémentaires santé, réseaux, syndicats et liberté d'expression

Depuis plusieurs années, le Syndicat National met en garde contre les offres de contrats proposés aux kinésithérapeutes par les mutuelles et complémentaires santé. Pour ces dernières, il s'agit derrière la facilité du tiers payant généralisé proposé aux professionnels adhérents au contrat de mettre en place de véritables réseaux de soins. À l'intérieur de ceux-ci, conformément à ce que propose la loi Le Roux, les tarifs pourront être négociés au gré de souhaits des complémentaires.

On apprend en ce début de mois de mars que la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux vient d'être assignée par une société de service spécialisée sous traitant pour le compte de mutuelles complémentaires. Le motif de la plainte serait le boycott des réseaux de soins, soit disant organisé par la FSDL.

Si d'aucun ont pu imaginer un jour qu'il existait une certaine latitude de mouvement pour les syndicats, qu'ils se détrompent, rien n'est moins sûr et la FSDL pourrait bien être comme le Conseil de l'Ordre des chirurgiens dentistes condamnée pour le même motif à payer une amende pour boycott. La liberté d'expression c'est bien, le commerce, c'est plus important. ■

Dès lors la clientèle des autres professionnels de santé n'aura plus aucune valeur.

Ils ne seront plus que les membres d'un pôle de santé, vacataire dans des locaux ne leur appartenant pas, dépossédés de leur outils de travail... comme des salariés, mais sans aucun des avantages inhérent à ce statut bien que conservant toutes les contraintes et devoirs d'un libéral.

À ce petit jeu insupportable visant à tout faire pour rester le référent incontournable sans qu'il rien ne peut arriver, les médecins pourraient bien avoir à gérer plus vite qu'ils ne le croient des structures micro hospitalières dans lesquelles les autres professionnels de santé auront vite fait d'adopter les us et coutumes de tous les salariés...

Bon courage ! ■

## M'TON DOS : La CPAM 92 s'engage

Le projet M'ton Dos a été évoqué par les représentants du SNMKR lors de leur rencontre avec Marisol TOURAINE, mais certaines CPAM ont déjà devancé l'éventuel plan national et on accepte de s'engager avec la profession. C'est le cas de la CPAM 92 qui avait déjà réalisé une journée d'information appuyée sur M'ton dos en 2010.

Lors du conseil de la CPAM 92 du 27 novembre 2014, Yvan TOURJANSKY (président de la commission paritaire des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts de Seine) a rappelé cette journée lors de sa prise de parole, regrettant que cette initiative soit restée sans suite. Il a également souligné l'absence d'information aux kinésithérapeutes au sujet d'une campagne Santé-Sport organisé en 2014 par la CPAM.

Son message a été entendu puisqu'une réunion est prévue en milieu de mois afin d'envisager la poursuite de cette journée intitulée le Mal de Dos, Prévenir et Vivre avec, en entrant dans les écoles conjointement avec l'action M tes dents que la caisse porte sur ses propres crédits. Ces actions montrent que l'Assurance Maladie peut aller au-delà du simple remboursement en s'engageant sur une réelle gestion du risque qui s'illustre en particulier par la mise en place de programme de prévention. En le faisant notamment avec les kinésithérapeutes, la CPAM 92 leurs reconnaît un rôle majeur dans la prévention. Ce que le Syndicat National a réaffirmé lors de sa rencontre avec la ministre de la Santé. ■

**J O U R N É E S A N T É**

L'ASSURANCE MALADIE ET LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DES HAUTS-DE-SEINE vous invitent le mercredi 17 novembre 2010 à Boulogne-Billancourt

**INVITATION**

Notes le patronage de prévention de la Santé et des Sports. En partenariat avec la ville de Boulogne-Billancourt.

Activations enfants et adultes de 14h à 16h. Grand Place de Boulogne-Billancourt.

Des ateliers Dites à 18h à 21h. Carré Saint-François 30, rue de la Santé 92100.

**LE MAL DE DOS PRÉVENIR et VIVRE AVEC**

**P R O G R A M M E**

**14h - 16h**

**Activations enfants et adultes**  
Grand Place de Boulogne-Billancourt - Salle des Fougères (carré de Grand Place)

**18h - 21h**

**Atelier Grand Place**  
- M'Ton Dos - Les bonnes postures  
Quelle sont les effets des différents postures et comment agir sur le coté à vertèbres ? Un logiciel ludique et des exercices sur des ballons aident les enfants à faire leur propre expérience.

**Atelier Grand Place**  
- Quel est le poids de ton cartable ?  
Quelle est la réglementation concernant le poids des cartables ? Une petite enquête des cartables de différents poids et différents tailles sera proposée aux enfants.

**Atelier Grand Place**  
- Quelles sont les différentes étapes d'évolution de la colonne et les différents moments de la croissance ou la surveillance à faire ?  
L'importance des techniques de manipulation des cartables sera exposée.

**Atelier salle des Fougères**  
- Sport et prévention - Gymnastique  
Quelle sont les conséquences des postures adoptées sur les enfants en fonction de leur degré de croissance ? Des démonstrations seront faites sur l'importance d'un bon échauffement et d'un matériel professionnel.

**Atelier salle des Fougères**  
- Bilan diagnostic kinésithérapie - Bilan diagnostic thérapie manuelle - Pilates  
Quelle sont les signes anatomiques qui révèlent un état postural défavorable ? Quel est le rôle du professionnel compétent ? Quel est le rôle du kinésithérapeute, du thérapeute manuelle ? Des enfants bénévoles et un kiné expérimenté des masso-kinésithérapeutes des AM de sport, des AM volontaires, des spécialistes l'évaluation de la CPAM, des entraîneurs sportifs, des entraîneurs sportifs.